

Structuration et optimisation des groupes de sociétés : le rôle stratégique de la holding

La holding est devenue l'outil central de la structuration des patrimoines professionnels, mais ses régimes de faveur sont de plus en plus encadrés par la loi et par une jurisprudence récente exigeante

Cette formation vous donne une méthode pour choisir la structure adaptée, constituer la holding, sécuriser les flux intra-groupe et préparer la transmission, à partir de cas pratiques chiffrés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Structurer un groupe de sociétés : qualifier le groupe (contrôle juridique, intégration fiscale), choisir la forme sociale adaptée et constituer la holding avec le régime fiscal pertinent.
- Sécuriser les flux financiers intra-groupe (dividendes, management fees, aides et abandons de créances) à la lumière de la jurisprudence récente.
- Anticiper la transmission via holding (Dutreil, holding animatrice, LBO / OBO) et intégrer les apports de la loi de finances pour 2026 et de la jurisprudence 2023-2026.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Public visé : Experts-comptables - Avocats - Notaires - Conseillers en gestion de patrimoine (CGP)

Prérequis : Avoir suivi une formation en droit, comptabilité, fiscalité, finance ou gestion de patrimoine

Moyens matériels requis : La formation à distance nécessite : un ordinateur (ou tablette) équipé d'une connexion internet stable, d'un navigateur à jour et d'un accès à l'application Microsoft Teams (lien de connexion transmis avant la session). Une paire d'écouteurs ou un casque est recommandée pour un meilleur confort d'écoute.

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE 1 — ORGANISATION DES GROUPES ET CHOIX DES FORMES SOCIALES

- Notion de groupe : contrôle au sens du Code de commerce et intégration fiscale (cas pratique)
- Critères d'arbitrage entre SAS, SARL et SC : gouvernance, statut du dirigeant, fiscalité (cas pratique)

PARTIE 2 — CONSTITUTION DE HOLDINGS

- Holding « par le haut » et « par le bas » : schémas de constitution.
- Régimes de neutralité fiscale : sursis et report d'imposition.
- Apport-cession et soulte : la jurisprudence récente et cas pratique.

PARTIE 3 — OPTIMISATION DES FLUX INTRA-GROUPE

- Régime des sociétés mères : conditions et coût fiscal du dividende.
- Management fees : sécuriser la convention et la preuve des prestations (cas pratique)
- Aides, abandons de créances et avances en compte courant : jurisprudence 2023-2025.

PARTIE 4 — TRANSMISSION VIA HOLDING : PACTE DUTREIL, LBO / OBO

- Pacte Dutreil-transmission et loi de finances pour 2026 : exclusion des actifs non professionnels.
- Holding animatrice : notion légale et jurisprudence récente (cas pratique)
- LBO et OBO : mécanique, limites et amendement Charasse.

PARTIE 5 — ACTUALITÉS FISCALES ET JURIDIQUES

- Abus de droit et acte anormal de gestion : les montages de holding sous surveillance.
- Taxe sur les holdings patrimoniales (LF 2026) et valorisation des apports : rôle du commissaire aux apports.

DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

1 journée — 7h | 9h00-17h | Webinaire Teams |

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription par e-mail ou via le site internet www.think-twice.fr

La confirmation d'inscription est adressée dans un délai de 48 heures ouvrées.

La convention de formation est transmise au plus tard 7 jours avant le début de la session.

Délai de rétractation : 14 jours pour les prestations achetées à distance (particuliers).

Pour les professionnels, se référer aux conditions de la convention de formation.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

- Distantiel synchrone (Teams)
- Alternance d'apports techniques et d'exercices (quiz, cas pratiques illustrés de jurisprudences récentes)
- Supports remis aux participants via leur espace LearnBox
- Échanges et questions-réponses entre participants et formateurs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont mesurés en trois temps :

- Quiz de positionnement avant le démarrage de la session
Identification du niveau de connaissance des participants et ajustement pédagogique si nécessaire.
- QCM d'évaluation finale à compléter sur la plateforme Learnbox
Vérification de l'acquisition des compétences et remise d'une attestation de formation.
- Enquête satisfaction bénéficiaire à +90 j.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Think Twice s'engage à adapter ses formations aux besoins spécifiques des participants en situation de handicap. Tout besoin d'aménagement doit être signalé au moment de l'inscription ou via le questionnaire d'analyse de besoin et de positionnement.

La référente handicap est **Marie-Caroline Blanc** — marie-caroline@think-twice.fr

TARIFS

650 € HT par participant (TVA au taux de 20%) .

INTERVENANTS

Muriel Vigié — **Avocate fiscaliste**

Fondatrice du cabinet Muriel Vigié Avocat | Chargée d'enseignement Master droit fiscal appliqué - Univ. Paris Dauphine | Ancienne inspectrice principale des finances publiques.

Marie-Caroline Blanc — **Ingénieur patrimonial**

Ingénieur patrimonial | Diplômée M 2 Gestion Internationale de Patrimoine et M1 Droit patrimonial, immobilier | Chargée d'enseignement M2 Droit de la Banque et Gestion de patrimoine (Faculté de Droit, Aix Marseille III).

CONTACT – ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Référente pédagogique & administrative : Muriel VIGIE

- Email : muriel@think-twice.fr
- Téléphone : 07 89 00 06 65
- Site internet : www.think-twice.fr

THINK TWICE SAS

RCS Aix-en-Provence – 106 580 947

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la région Paca n°93132529013.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat